Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 035-213502164-20260707-26_71-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PARTHENAY DE BRETAGNE 35850

L'an deux mil vingt-six le sept juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du conseil municipal

Date de convocation	01/07/2026	Nombre de conseillers en exercice	19
Date d'affichage	01/07/2026	Nombre de conseillers présents	17
		Nombre de conseillers votants	19

Présents : LE GALL Philippe, BRUN Annelise, CANTIN Alexandre, POMMEREUL Gaëlle, MOUTOUSSAMY Philippe, BILLAUD Audrey, SAVIN Jacky, MOREAUX Pascal, O'BEIRNE Lisa, LESNE Angélique, DELANDHUY Matthieu, SCHWOB Sandrine, COURDE Vivian, GRAVELEAU Benjamin, GORIEUX -LOUAPRE Anne-Lise, BACCEI Vincent, PICOIS Angélique.

Absents excusés : LOTTON Alexandre (pouvoir donné à Mme PICOIS Angélique), THOUVENIN Ludovic (pouvoir donné à Mr BACCEI Vincent

Absents non excusés : /

Annelise BRUN a été élue secrétaire de séance

N° 26 – 71 DOTATIONS ET SUBVENTIONS 2026 À L'ÉCOLE PRIMAIRE PUBLIQUE (annule et remplace la délibération N° 26-27 du 09/03/26)

(Rapporteur : A. BILLAUD)

Vu la délibération N° 26 – 27 du 09 mars 2026,

Vu l'avis du commissaire aux comptes informant que les factures inhérentes à l'activité piscine doivent être réglées par la mairie et non par le compte OCCE de l'école,

Madame BILLAUD informe le Conseil Municipal que l'Équipe Éducative de l'École Publique a présenté comme chaque année une demande de dotations et subventions pour l'année 2026.

Il est proposé de retenir **14 550.00 €** en dépenses de fonctionnement, au lieu de **20 270.00 €** :

- soit 8 536.00 € pour les fournitures scolaires,

- soit 6 014.00 € pour des activités extérieures,

Les dépenses correspondant aux activités extérieures feront l'objet d'une subvention de 6 014 .00 € à l'OCCE.

Les dépenses correspondant à l'activité piscine, soit **5 720.00 €** feront l'objet d'une facture adressée à la mairie.

Il est proposé de retenir 4 000,00 € pour les dépenses d'investissement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte la proposition et s'engage à inscrire les crédits au budget communal de 2026.

Pour extrait conforme

Le Maire, Philippe LE GALL